TECHNIQUE
GRAND EST

Moniteur un jour, moniteur toujours ?

Mémoire d'Instructrice Régionale

Gaëlle HIRN

Avril 2021

Remerciements

Un grand merci à Gérard Dépit et Thomas Anth, mes parrains, pour le temps qu'ils m'ont consacré, leur écoute, leurs conseils et leurs encouragements. Votre engagement ne peut être qu'un exemple pour moi.

Merci à Thomas pour sa confiance de chaque instant et merci à Guy Felder, Franck Lorrain, Michaël Wahl, Clément Zimmer, Sylvain Ott et à tous les plongeurs de l'Amitié Lingolsheim pour les instants précieux qu'on peut partager ensemble et pour me supporter au quotidien ou presque.

Merci à Georges Livet pour ses conseils.

Merci à l'ensemble des instructeurs du collège pour leur accueil.

Merci à tous ceux rencontrés au fil de mes formations et en particulier à Sébastien Allègre et à Christian Ferchaud.

Merci à mes parents pour m'avoir permis de découvrir la plongée, et à ma maman pour sa relecture.

Merci à Éric Amiel, Yves Gaudemard, Jean-François Michel et tous les plongeurs du SCCN de Solenzara pour leur accueil chaque été et tout au long de l'année. Et enfin merci bien-sûr à leur président, « mon président », Jean-Luc Gisselaire avec qui j'ai partagé ma première immersion : merci pour ta confiance sans faille, pour ton amitié, et pour bien plus encore !

Sommaire

Introduction 5

I. Etat des lieux : les obligations en termes de maintien à niveau et d'actualisation des connaissances 7

1. Le moniteur fédéral de la FFESSM 7

2. Les moniteurs de plongée professionnels 8

3. Dans d'autres disciplines 11

4. Focus sur la FFS et la plongée souterraine 12

5. Et ailleurs ? 16

II. Nécessité du maintien à niveau 18

1. Par rapport à la sécurité de l'activité et à la responsabilité de l'encadrant 19

a. Niveau technique de l'encadrant 20

b. Capacité à prodiguer les premiers soins et à déclencher la chaîne des secours 21

2. Par rapport à l'évolution du matériel, du public, de la technique, des contenus de formation 23

a. Evolution du public 23

b. Evolution du matériel 24

c. Evolution des contenus de formation et de la réglementation 24

d. Evolution des connaissances en termes d'accidents et de leur prévention notamment ou encore des procédures de désaturation. 25

e. A propos du respect de l'environnement 26

f. Evolution des connaissances en psycho-neuro-pédagogie 27

III. Mise en place d'une formation continue 28

1. Ce qui existe déjà (et comment l'améliorer) 28

2. Quel contenu ? 32

3. Quelles modalités ? 33

a. Formation continue sur un WE bloqué 33

b. Une formation continue « en cascade » 34
c. Utilisation d'outils à distance 35
d. Utilisation d'actions déjà en place comme support à la formation continue 37
4. Une formation continue obligatoire ou facultative ? 38
a. Formation continue facultative 39
b. Formation continue obligatoire 40
c. Une voie intermédiaire : une formation continue encouragée et valorisée 42
IV. Une proposition de mise en place 43
Conclusion 49
Bibliographie 51

Introduction

« Avoir su est souvent une excuse pour se désintéresser d'apprendre. »

Gaston Bachelard, *L'engagement rationaliste*

Il y a peu je suis retombée un peu par hasard sur les sujets des écrits qui m'ont permis il y a quelques années de décrocher l'agrégation de mathématiques. Je suis obligée de vous avouer que depuis je me demande toujours comment un jour j'ai su répondre à ne serait-ce qu'une seule des questions posées. Evidemment je me rassure en me disant qu'un peu de travail me permettrait rapidement de me remettre à niveau mais, sans contrainte, sans nécessité dans les conditions dans lesquelles j'enseigne pour le moment et il faut l'avouer, sans réelle passion pour les mathématiques, la motivation est dure à trouver !

Je ne remets évidemment pas en cause ici le programme du concours : si mon choix s'était porté vers l'enseignement supérieur comme il le permet, j'aurais eu besoin des connaissances exigées et le constat aurait été différent. La formation initiale, dans de nombreux domaines, nous offre parfois des prérogatives plus larges que celles dont on profite par la suite. La pratique va nous pousser, sinon nous obliger, à en approfondir certains aspects quand d'autres vont finir par se faire oublier.

Lorsqu'il réussit son examen, le moniteur de plongée montre qu'à son tour il est capable de former des plongeurs ou des encadrants et qu'il dispose des capacités techniques et pédagogiques, même si elles restent perfectibles, pour le faire. Il se retrouve face à de nouvelles responsabilités qu'il sait appréhender puisqu'elles ont été l'objet de toute sa formation. Mais après ?

Il ne s'agit pas ici de faire le procès de qui que ce soit même si, dans les exemples qui suivent, toute ressemblance avec des faits ayant réellement existés est complètement volontaire. Il m'est arrivé au cours de mes années de plongée de me retrouver face à des situations qui m'ont laissée quelque peu perplexe : des « recyclages » RIFAP auxquels beaucoup ne viennent pas, des traditions « ancestrales » où pour les baptêmes l'encadrant

était volontairement privé de gilet parce qu'il est censé savoir s'adapter à toute situation et que de toute façon « avant on faisait comme ça », un futur candidat à un examen initiateur qui, un mois avant l'échéance, s'est montré incapable de me remonter d'une profondeur de 6 mètres et a justifié son échec par le fait qu'étant N3 depuis un moment, c'était normal qu'il ne sache plus faire, un guide de palanquée qui, sous l'eau, tenant par la bretelle un plongeur visiblement essoufflé, m'interpelle pour savoir ce qu'il doit faire, …

Au contraire, et heureusement, j'ai aussi rencontré des plongeurs ou des encadrants motivés par des plongées techniques de remise à niveau, soucieux de participer à toute action leur permettant de progresser, d'apprendre de nouvelles choses ou d'échanger avec les autres. Paradoxalement eux ne trouvent pas forcément de quoi satisfaire l'ensemble de leurs demandes.

Savoir se remettre en question, accepter d'être confronté à ses éventuelles faiblesses, ce n'est jamais une démarche facile, mais c'est pourtant une vraie preuve d'humilité, qualité indispensable au bon plongeur face aux éléments ou au bon moniteur face à ses élèves.

Cependant cette remise en question est nécessaire. Notre activité n'est pas figée : le public change, le matériel se modernise, les contenus de formation évoluent et les pratiques pédagogiques doivent s'adapter. La plongée se démocratise et plus qu'avant encore, savoir assurer la sécurité à tous les niveaux devient essentiel tout autant que d'être capable d'adapter sa façon d'enseigner.

Au-delà d'un simple état des lieux de ce qui existe déjà dans notre discipline et ailleurs, l'objet de ce mémoire est de réfléchir à tout moyen qui permettrait à nos encadrants d'accéder à une formation continue de qualité et leur permettant au fil des années de continuer à disposer de tout le bagage nécessaire pour dispenser un enseignement de bon niveau.

I. Etat des lieux : les obligations en termes de maintien à niveau et d'actualisation des connaissances

1. Le moniteur fédéral de la FFESSM

À première vue, le monitorat fédéral de plongée, c'est un peu comme le permis de conduire : une fois l'examen réussi, les prérogatives sont conservées à vie sauf éventuel avis médical contre-indiquant la pratique, ou, on en reparlera un peu plus tard, si le président du club ne l'autorise plus à encadrer.

Pour les plongeurs, le code du sport se décline désormais en aptitudes. Le directeur de plongée est donc invité à s'assurer que les plongeurs et les encadrants dont il a la responsabilité disposent bien de celles nécessaires pour plonger dans la limite des prérogatives que leur donne leur niveau de plongée. S'il dispose d'outils ou de moyens lui permettant d'évaluer un plongeur, en faire de même pour les cadres auxquels il le confiera peut s'avérer autrement plus difficile.

Lorsque l'on lit la charte du moniteur que les MF1 et MF2 signent au moment de se voir remettre le diplôme tant convoité on y retrouve cependant les termes suivants :

« Chaque moniteur fédéral FFESSM prend l'engagement moral de se confronter aux obligations suivantes : […]

- Respecter les conditions de sécurité et veiller à établir tout moyen en la matière
- Actualiser ses connaissances pratiques, pédagogiques, environnementales, théoriques, conditions nécessaires au maintien et à la jouissance de son statut »

Toujours dans la même charte et concernant cette fois l'engagement de la FFESSM, il est écrit :

« La FFESSM qui qualifie aujourd'hui le signataire de la présente charte s'engage à : […]

- Permettre aux moniteurs fédéraux FFESSM d'actualiser leurs connaissances »

Ainsi, s'il n'y a aucune obligation légale (encore que nous y reviendrons plus tard) pour le moniteur fédéral FFESSM de se maintenir à niveau et de continuer à se former régulièrement, il existe à minima une obligation morale. Les autres encadrants (initiateurs ou guides de palanquée) ne signent eux aucune charte.

Finalement rien n'empêche un encadrant, soit de ne jamais se remettre en question, soit de faire une longue pause dans son activité, de perdre donc une partie de ses compétences et des bénéfices de son expérience puis de reprendre l'encadrement. Il ne sera soumis à aucun autre contrôle que celui de son président de club qui, de par son niveau technique, ne sera peut-être pas en mesure d'évaluer les aptitudes de cet encadrant à encadrer ou à enseigner en toute sécurité même si cela relève de sa responsabilité. De plus ce même président pourrait voir en lui l'homme providentiel. Il est très compliqué de se priver des services d'un moniteur lorsque celui-ci est parfois le seul qui puisse permettre aux autres plongeurs du club de pouvoir plonger en milieu naturel ou de passer des niveaux.

Parmi les seuls moniteurs soumis à une forme de formation continue, on peut citer le cas des instructeurs régionaux ou nationaux qui, par le règlement de leurs collèges, se voient imposer certaines obligations pour conserver leur titre comme la participation à des stages de formation de cadres ou à des réunions. Néanmoins cela ne garantit pas qu'ils soient au fait des compétences nécessaires dans l'ensemble des champs d'action qui leur incombent. De plus les instructeurs régionaux ou nationaux ne représentent qu'une faible proportion des cadres actifs de la FFESSM.

Les autres moniteurs sont évidemment encouragés à continuer à se former mais ils sont néanmoins livrés à eux-mêmes et à leur seule bonne volonté. La FFESSM ne fixe aucun cadre et aucun contenu. Des actions existent mais elles sont fonction des initiatives et des moyens de chaque région, de chaque département ou de chaque club. C'est pour ces raisons que l'accès y est donc inégal.

2. Les moniteurs de plongée professionnels

Par l'arrêté du 9 août 2017, « les titulaires du brevet d'État d'éducateur sportif 1er, 2e ou 3e degré option « plongée subaquatique », du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « plongée subaquatique », du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif », mention « plongée subaquatique », du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « plongée subaquatique » et mention « activités de plongée subaquatique » ou du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de

l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive » mention « plongée subaquatique » sont soumis tous les cinq ans à un stage de recyclage ». Le stage de recyclage a une durée de 21 heures et comporte 3 modules dont les contenus sont fixés par l'annexe 1 de l'arrêté.

Module n°1 « remise à niveau technique » :

« Ce module comprend la réalisation par le stagiaire d'une plongée obligatoire avec des objectifs techniques et sécuritaires visant à actualiser la compétence du stagiaire à organiser et encadrer l'activité en toute sécurité.

Exemples de thèmes : essai de nouveaux équipements, essai de nouvelles techniques, adaptation de procédures, révision de techniques d'assistance. »

Module n°2 « remise à niveau théorique » :

« L'objectif de ce module est l'actualisation des connaissances fondamentales et évolutives traitées sous la forme de cours ou conférence. Il intègre une actualisation des connaissances et des techniques de secourisme liées à la plongée

Exemples de thèmes : accidentologie et secourisme adapté à la plongée, droit du sport, du travail, et réglementation de la plongée, développement durable, conditions d'exercice et santé du professionnel. »

Module n° 3 « remise à niveau thématique » :

« Ce module comprend des ateliers thématiques, spécifiques à chaque stage, relatifs à la sensibilisation et la remise à niveau des professionnels. Il peut comprendre une deuxième plongée en lien avec la thématique choisie.

Exemples de thèmes : plongée en recycleur, gestion d'un centre de plongée, accueil des séniors, écologie et impact des pratiques, création d'un produit spécifique (photo, vidéo, biologie marine, etc.), entretien des équipements, formation de cadres. »

Chaque établissement habilité à proposer ce stage de recyclage peut le décliner à sa manière en restant bien sûr dans le cadre fixé par l'arrêté. Voici par exemple ce que propose le CREPS d'Antibes pour la session 2020 :

Champ visé	Contenu	Durée
Actualités réglementaires	La filière – Le CDS – les ACM[1] – le CM[2] – les décrets hyperbares …	3,5 h
Accidentologie	Evolutions dans la compréhension des mécanismes physiologiques – Evolutions dans leur prévention et dans la conduite à tenir – Dangers du soleil pour les pratiquants et les encadrants – Troubles musculo squelettiques liés au métier de moniteur de plongée	3,5 h
Transition énergétique	Etat de la planète et des océans – Origines des pollutions et répercussions sur notre santé – Vers des solutions ? Impact de la plongée ? Quels rôles peuvent jouer les centres de plongée et perspectives vertueuses ?	3,5 h
Pratique plongée	Au choix : De la récupération d'une victime en surface à son évacuation + assistance 25m Utilisation du recycleur Utilisation du scooter sous-marin	3,5 h
Nouveautés technologiques	Apport des nouvelles technologies dans la désaturation	2h
Prise en compte des publics	Féminisation de la pratique	1,5 h
Apnée	Poids constants – avec et sans palmes/immersion libre Poids variable et descentes assistées ou semi-assistées Utilisation de la gueuse, no limit, ascenseur et poids constant semi-assisté	3,5 h

Parmi les différences entre établissements de formation, on note par exemple que, contrairement à celui d'Antibes, le CREPS de Bordeaux impose une plongée dont le thème est l'assistance et le sauvetage et propose un recyclage du PSE1. Celui de Montpellier impose une

[1] Accueils collectifs de mineurs
[2] Certificat médical

remise à niveau en secourisme. Néanmoins le volume horaire étant le même, cela se fait au détriment d'autres champs visés par la proposition du CREPS d'Antibes.

À l'exception du fait qu'ils ne peuvent pas être rémunérés pour leur activité, les cadres fédéraux jouissent des mêmes prérogatives que les moniteurs professionnels. Mais cette distinction importe finalement peu au plongeur qui se présentera face à eux pour découvrir ou pratiquer l'activité. Celui-ci est en droit d'attendre, dans tous les cas, que l'encadrant qui l'accueillera soit « à jour » tant sur le plan technique que pédagogique. Les pratiquants et futurs pratiquants de notre activité sont conscients des risques liés à celle-ci, tout comme ils le sont pour les autres activités en environnement spécifique dont nous reparlerons plus loin. Quelle que soit la structure à laquelle ils s'adressent, il est indispensable que les encadrants qui les prennent en charge soient en particulier capables de garantir leur sécurité, et ce indépendamment du fait qu'ils soient rémunérés ou bénévoles.

3. Dans d'autres disciplines

Considérons en particulier les activités dites en environnement spécifique, à savoir l'escalade, le canyonisme, la spéléologie, le vol libre et donc la plongée subaquatique.

Pour ces disciplines, les BEES, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS, quand ils existent, sont soumis à un recyclage selon un calendrier propre défini par des arrêtés spécifiques. On note que les moniteurs ou entraineurs fédéraux d'escalade, de vol libre, de spéléologie et de canyonisme sont eux soumis à une formation continue obligatoire pour pouvoir jouir de l'ensemble de leurs prérogatives. À l'exception de la FFESSM toutes les fédérations ont donc choisi de s'aligner sur les brevets professionnels.

Discipline	Diplôme d'état	Diplôme fédéral
Escalade	6 ans	
FFME[3]		4 ans
FFCAM[4]		4 ans
Canyonisme	6 ans	
FFME		4 ans
FFS[5]		5 ans
Spéléologie	6 ans	
FFS		5 ans
Vol libre	6 ans	
FFVL		7 ans
Plongée	5 ans	
FFESSM		

Périodicité des recyclages (pour les activités en environnement spécifique)

La formation continue obligatoire des moniteurs fédéraux et des encadrants bénévoles ne se limite pas à ces seules disciplines en environnement spécifique. Bien d'autres fédérations l'imposent, notamment celles de ski, de canoë-kayak, de natation, mais aussi de rugby, de tir ou de handball par exemple.

4. Focus sur la FFS et la plongée souterraine

Il est intéressant de regarder ce que les encadrants bénévoles des autres disciplines acceptent de faire en termes de formation continue, ceux-ci exerçant dans les mêmes conditions que les moniteurs de la FFESSM.

Parce que c'est l'activité qui se rapproche le plus de ce qu'on peut trouver à la FFESSM, attardons-nous un peu sur les modalités de recyclage des diplômes fédéraux d'encadrant en

[3] Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
[4] Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne
[5] Fédération Française de Spéléologie

plongée souterraine délivrés par la fédération française de spéléologie (FFS). Ce qui suit est un condensé du document transmis par la fédération française de spéléologie.

Le recyclage de ces brevets, tous les cinq ans, vise à maintenir, actualiser et élargir les compétences acquises lors de la formation initiale :

- Entretien des connaissances acquises par les brevetés lors de leur formation initiale ;
- Mise à jour des connaissances relatives aux évolutions des pratiques (technique, pédagogie, règlementation, prévention des risques, etc.) et aux actualités du projet fédéral ;
- Enrichissement des pratiques par l'échange avec des pratiquants de tout le territoire national ;
- Harmonisation des formations sur tout le territoire.

Les obligations et modalités de recyclage au sein de la FFS ont évolué et celles qui sont présentées ci-dessous entrent en vigueur en 2021. La FFS n'impose pas le recyclage de tous les cadres mais les y incite fortement. Cependant celui-ci est obligatoire pour ceux qui veulent conserver l'intégralité de leurs prérogatives ainsi que dans un certain nombre de situations :

- Encadrement de stages fédéraux agréés au niveau national :
  100% des encadrants d'un stage agréé EFPS doivent être brevetés recyclés, à l'exception des stages permettant le recyclage des cadres pour lesquels 2/3 des encadrants doivent être brevetés recyclés.
- Encadrement de public scolaire ou ACM (Accueil Collectif de Mineurs) :
  Lorsque la réglementation impose la détention d'un brevet, celui-ci doit être à jour de recyclage.
- Autres encadrements (comité, club, EDSC[6], ECSC[7], JNSC[8]…) :
  Le président de la structure organisatrice est responsable des équipes qu'il constitue pour l'encadrement d'actions de formation. Il doit s'assurer que leurs compétences et/ou brevets sont adaptés à la difficulté de la sortie et au profil du

[6] Ecole départementale de spéléologie et de canyonisme
[7] Ecole de club de spéléologie et de canyonisme
[8] Journées nationales de la spéléologie et du canyonisme

public. Si l'encadrant est breveté et à jour de recyclage, ses compétences sont attestées de fait par la Fédération française de spéléologie.

Le recyclage est à réaliser au plus tard 5 ans après l'année d'obtention du brevet, puis tous les 5 ans au plus (années calendaires). Par exemple : le titulaire d'un brevet délivré le 1er juin 2013, est considéré comme non recyclé à partir du 1er janvier 2019. S'il se recycle le 1er mars 2020, il sera à jour de recyclage jusqu'au 31 décembre 2025. La date de validité du recyclage d'un breveté est indiquée sur sa fiche profil membre dans la base de données fédérale (AVENS). Ainsi tout le monde est capable de savoir si un encadrant est ou non recyclé.

Trois thèmes doivent être obligatoirement abordés lors du recyclage :

- Thème 1 : Actualisations techniques et pédagogiques
- Thème 2 : Évolutions réglementaires / Prévention des risques
- Thème 3 : Projet fédéral
- Un thème complémentaire peut être ajouté en fonction des besoins spécifiques des écoles et des participants. Ce thème est éventuellement défini annuellement par la Direction Technique Nationale de chaque école. Les participants sont également invités à faire des propositions de thèmes qu'ils aimeraient voir aborder.

Les modalités de recyclage possibles dépendent du niveau de l'encadrant et sont les suivantes :

- Participer à des journées de formation continue (JFC),
- Participer à l'encadrement d'un stage reconnu comme permettant le recyclage d'un breveté.
- Recyclage obligatoire du diplôme de secourisme

On les trouvera résumées dans le tableau qui suit.

Initiateur	• Recyclage secourisme (tous les 3 ans) ET • Encadrement de stages : - Agréés par l'EFPS[9] - 10 jours minimum sur 5 ans - Thèmes minimaux[10] inclus au planning - En présence (même site d'activité) d'un moniteur ou instructeur recyclé participant à l'ensemble du stage
Moniteur/instructeur	• Recyclage secourisme (tous les 3 ans) ET • Participation ou organisation de 2 stages journées de formation continue (JFC) d'une durée de 2 jours minimum chacun ET • Organisation et participation aux stages : - Agréés par l'EFPS - 10 jours minimum sur 5 ans - En présence (même site d'activité) d'un autre moniteur ou instructeur recyclé participant à l'ensemble du stage

Procédures de recyclage pour les encadrants de plongée souterraine

On note que le volume horaire demandé est largement supérieur aux 21 heures imposées aux moniteurs professionnels de plongée sous-marine ainsi qu'au volume horaire de 24 heures imposé pour le recyclage des DEJEPS et DESJEPS de spéléologie (ici j'ai traité

[9] Ecole française de plongée souterraine

[10] Thèmes minimaux : le stage doit inclure dans son planning des temps axés sur la prévention des risques, les évolutions réglementaires et le projet fédéral

l'exemple des moniteurs de plongée souterraine de la FFS mais à l'exception du recyclage secourisme auquel ils sont les seuls à être soumis, la formation continue est similaire pour tous les moniteurs de la FFS).

On l'a vu plus haut, les moniteurs FFS qui ne sont pas à jour de leur formation continue peuvent continuer à jouir d'une partie de leurs prérogatives, notamment au sein de leur club. Cependant le président dispose d'un vrai moyen d'évaluation de ses cadres, ce qui manque sûrement parfois aux présidents des clubs de plongée associatifs.

5. Et ailleurs ?

On peut aussi s'interroger sur les pratiques des autres organismes de plongée en termes de formation continue de leurs cadres. Il n'est pas toujours évident de trouver des informations bien précises.

Sur le site de la Ligue Francophone de Recherches et d'Activités Sous-marines (LIFRAS Belgique) par exemple, on trouve une rubrique « formations continuées ». A défaut d'être obligatoires, des colloques sont proposés aux cadres pour parfaire leurs connaissances en matière de réglementation ou de prévention des risques liés à l'activité notamment.

Chez SSI (Scuba School International) pour garder leur statut « actif », les instructeurs sont soumis à certaines obligations. Ils doivent chaque année s'affilier à un centre de formation SSI (Training Center) actif dans lequel le responsable de formation est tenu de s'assurer de la mise à jour des instructeurs affiliés. En outre ils doivent attester d'une actualisation datant de moins de deux ans de leurs compétences en secourisme (premiers secours, réanimation cardio-pulmonaire (RCP) et oxygénothérapie). En sont dispensés les instructeurs en secourisme à condition qu'ils enseignent et certifient des élèves React-Right pendant l'année.

Pour les divemaster ou instructeurs inactifs, la réactivation de leur statut dépend du temps d'inactivité. Je ne donne ici que les grandes lignes, le contenu exact de « l'update » étant défini dans les standards SSI :

- En-dessous de 2 ans, il leur suffit de remplir les conditions normales (affiliation, secourisme à jour, certificat médical, adhésion, assurance) pour être à nouveau actifs ;
- Entre 2 et 5 ans il leur faut réussir un programme Crossover ou effectuer avec succès un Update (mise à jour) qui comprend une évaluation des compétences théoriques, pédagogiques et techniques et qui dépend du niveau visé ;
- Entre 5 et 10 ans, effectuer avec succès un Update est obligatoire ;
- Enfin, passé 10 ans, ils doivent suivre une nouvelle formation.

Les attentes ne sont pas homogènes en fonction de l'organisme au sein du système WRSTC (World Recreational Scuba Training Council). Chez TDI (Technical Diving International) et leur branche loisir SDI (Scuba Diving International), la mise à jour en secourisme n'est pas obligatoire mais fait partie des engagements moraux du moniteur. On y retrouve par contre la notion d'instructeur actif ; pour garder son statut celui-ci doit, en plus des obligations purement administratives, avoir enseigné dans l'année précédente au moins un cours SDI/TDI (et tous les 2 ans au moins un cours correspondant à son plus haut niveau de qualification) ainsi que déclarer avoir effectué au moins 30 plongées.

Pour retrouver un statut actif après 2 ans ou plus d'inactivité, l'instructeur doit effectuer un « update » dont le contenu dépend de plusieurs choses : s'il a ou non continué à enseigner dans un autre organisme reconnu, la durée de l'inactivité, et les parties du renouvellement qu'il n'a éventuellement pas complétées. Le contenu exact correspondant à chaque situation est défini dans les standards.

II. Nécessité du maintien à niveau

« Il faut se méfier de ceux qui ont des certitudes, qui ne doutent jamais, des gens en béton : la moindre fêlure dans le mur peut entraîner la chute de toute la maison. »

Tahar Ben Jelloun, *L'Auberge des pauvres*

L'encadrant de plongée, qu'il soit guide de palanquée, initiateur, MF1 ou MF2 dispose, de par sa formation, de multiples compétences, aussi bien sur les plans théoriques, pédagogiques et techniques que du point de vue sa maîtrise de l'organisation ou de l'accompagnement de l'activité en toute sécurité.

Au fur et à mesure de sa vie d'encadrant, certaines de ces connaissances vont se développer au travers de nouvelles expériences, de remises en question, d'échanges avec d'autres personnes, d'ouvertures sur d'autres façons de faire. Au contraire elles risquent de se dégrader si elles ne sont pas suffisamment mobilisées ou encore si l'encadrant ne cherche pas à les enrichir (parfois malgré lui, parce qu'il se retrouve isolé au sein de son club, à essayer de faire au mieux mais sans réelle possibilité de partager avec d'autres cadres).

La plongée demeure une activité à risque, et lorsqu'un plongeur se présente, il fait confiance à l'encadrant, à son expérience et à ses capacités techniques et pédagogiques supposées.

Le moniteur de plongée ou le guide de palanquée, comme tout encadrant sportif, a une obligation de moyens. Il se doit de tout mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé, et, en particulier, il se doit de mettre en place tout moyen permettant d'assurer la sécurité des plongeurs qu'il encadre. Il en découle, par exemple, qu'il doit se maintenir dans un état lui permettant d'intervenir efficacement sur un plongeur en difficulté. Cela nécessite bien sûr de maîtriser le geste technique mais aussi d'avoir une condition physique suffisante et de savoir, le cas échéant, prodiguer les premiers soins en attendant l'arrivée des secours.

Dans le même ordre d'idée, et bien que les conséquences en soient moins dramatiques, le moniteur, à défaut de garantir à son élève l'obtention du niveau auquel il se prépare, se doit de mettre en place les conditions propices à sa réussite. Cela passe par une pédagogie adaptée et des connaissances suffisantes et actualisées.

1. Par rapport à la sécurité de l'activité et à la responsabilité de l'encadrant

Nous l'avons dit, les organisateurs et les encadrants d'activité sportive ont une obligation de moyen à l'égard des participants. Cette obligation de sécurité prime sur l'obligation de prudence des participants : en cas d'accident les responsabilités et fautes éventuelles seront en priorité recherchées de leur côté.

S'il n'est soumis légalement à aucune obligation de formation continue, il n'en demeure pas moins qu'il revient à l'encadrant bénévole de plongée de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité des plongeurs qu'il encadre.

Assurer la sécurité ne se résume pas à apporter sur le lieu de plongée tout le matériel obligatoire recensé dans le code du sport. Cela implique aussi que l'encadrant mette tout en œuvre pour éviter qu'un éventuel accident ne survienne et, le cas échéant, qu'il soit en mesure d'intervenir en cas de difficulté d'un des plongeurs qu'il encadre ou dont il a la responsabilité.

Ainsi il se doit en particulier :

- D'être au point techniquement pour pouvoir intervenir efficacement en cas de difficulté ;
- D'avoir une condition physique suffisante pour pouvoir prendre en charge un plongeur en détresse jusqu'à sa sortie de l'eau ;
- D'être en mesure de prendre en charge efficacement un éventuel accident (prévenir les secours et administrer les premiers soins).

Les pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires, répètent régulièrement les gestes de secours lors de manœuvres obligatoires alors qu'ils y sont confrontés en réalité au

quotidien. L'encadrant fédéral n'y est pas contraint et pourtant il est loin, sauf exception, d'être aguerri à ces gestes.

a. Niveau technique de l'encadrant

Lorsque l'on forme un futur GP ou un futur MF1, l'intervention sur un plongeur en difficulté pose souvent problème alors même qu'elle ne devrait être qu'une révision des acquis d'un niveau précédent. Il arrive que certains MF1 ne soient pas reçus à l'examen à cause d'une note insuffisante sur cette épreuve alors qu'ils avaient déjà un statut d'encadrant avant de s'y présenter. Les futurs MF1 ne sont sans doute pas les seuls GP à avoir besoin de retravailler ce geste. Il n'y a aucune raison qu'il n'en soit pas de même pour les moniteurs en titre.

Le diplôme certifie que le moniteur ou le guide de palanquée dispose d'un bagage technique « acceptable », c'est-à-dire que l'intervention sur un plongeur en difficulté ne lui a pas occasionné de note éliminatoire, qu'il n'a donc pas mis son évaluateur en danger lors de la remontée et qu'il l'a bel et bien ramené en surface (ou au palier).

Autant le MF1 doit à minima décrocher la moyenne à l'épreuve de l'IPD, autant le GP, pour peu qu'il arrive à compenser par sa prestation en conduite de palanquée, peut s'en sortir avec un 5/20 à cette épreuve. Certes il pourra excuser une performance moyenne par le « stress de l'examen ». Toujours est-il que dans la vraie vie avec un plongeur qui n'est pas forcément bien lesté, pas forcément bien équilibré, sûrement pas en pleine possession de ses moyens, anxieux et agité, l'expérience risque d'être autrement plus stressante encore.

La réussite à l'examen ne garantit en rien que le cadre soit en mesure, s'il en reste là, d'intervenir de manière appropriée dans toutes les situations. Le geste n'est pas un automatisme dans la mesure où il a été en général travaillé et surtout réussi un nombre très limité de fois. Quand il réussit quelques interventions sur un plongeur en difficulté, le futur N2 se voit valider la compétence. Il en est de même ensuite pour le futur N3, GP ou moniteur. Si faire du vélo ne s'oublie pas, nous ne sommes pas ici dans le même contexte. La situation de départ engendrant un besoin d'assistance n'est, par principe, pas connue à l'avance sinon elle aurait pu être évitée. Les gestes à mettre en œuvre ensuite ne peuvent se rapprocher de

l'automatisme que s'ils ont été répétés un grand nombre de fois et cela implique donc qu'ils le soient encore après que le diplôme ait été obtenu.

En 1995 un moniteur a dû intervenir sur une élève en formation N3 lors d'une plongée dans le lac de Chambéry. Arrivée à 38 mètres et visiblement narcosée, l'élève ne réagit pas. Le moniteur la prend en charge mais elle panique et sous le coup de gonflages et dégonflages répétés des gilets, les 2 plongeurs se retrouvent à 67m. Le moniteur finit par arriver à remonter son élève mais elle est inconsciente et décédera le lendemain. Le choix du site et le niveau technique du moniteur ont été mis en cause et celui-ci a été condamné.

Le MF1 actif qui forme régulièrement des plongeurs observe le geste, sert de cobaye et évalue. Il est capable de réagir si l'exercice s'emballe mais cela ne peut le dispenser de pratiquer régulièrement le geste technique. Le MF2 qui forme régulièrement de futurs MF1, à qui parfois il sert d'élève, aura lui, à cette occasion plus d'opportunités de pouvoir revoir le geste. A condition bien sûr, qu'il choisisse parfois de jouer le rôle du « bon élève » et qu'il parte dans l'optique de réussir l'exercice proposé.

La condition physique des cadres nécessite elle aussi d'être entretenue régulièrement. Elle est évaluée lors des examens d'initiateur, de guide de palanquée, et de MF2 mais oubliée lors de celui du MF1. Un cadre, s'il plonge, se doit d'être en bonne forme : d'abord pour lui-même, pour ne pas augmenter ses propres risques d'accident, mais aussi pour être en mesure d'intervenir sur une situation problématique de façon efficace et sans se mettre en danger.

b. Capacité à prodiguer les premiers soins et à déclencher la chaîne des secours

Sur le site internet de la FFESSM et dans le manuel de formation technique on trouve les quelques lignes suivantes :

« Il appartient au plongeur de maintenir son niveau de compétence en continuant une auto formation (lecture régulière des référentiels de formation), tout en mettant en pratique ses savoirs sur le terrain, pour obtenir une certaine expérience. En effet, la formation initiale reçue doit être entretenue et exercée.

Ainsi, la FFESSM conseille à tous les titulaires de la compétence RIFA-P de maintenir opérationnel leur savoir-faire aussi bien sur l'utilisation et l'entretien du matériel que sur la pratique des gestes essentiels afin de pouvoir assurer efficacement la sécurité de tous.

À ce titre, une réactualisation des connaissances devrait être effectuée aussi souvent que nécessaire. »

La durée de formation au RIFA-P est relativement courte. Les stagiaires interviennent sur quelques mises en situation loin du stress que pourra engendrer une situation réelle. Ils seront très loin d'avoir acquis des automatismes en fin de formation.

Il est évident que les gestes de premiers secours, en dehors même du fait que les pratiques évoluent régulièrement, nécessitent un entrainement régulier gage d'une intervention efficace.

En effet, comment trouver rapidement le bon matériel dans un sac qu'on n'a pas l'habitude d'ouvrir ? Comment effectuer les bons gestes quand on ne les a finalement que très peu pratiqués, et encore moins en situation réelle avec le stress que cela peut engendrer ? Pour avoir vécu quelques accidents de plongée (ou autres d'ailleurs), une forme de soulagement se lit sur les visages de ceux qui voient un autre prendre la situation en main. Mais ce soulagement est révélateur d'un manque de confiance et de pratique. Il devrait interpeler et provoquer une véritable remise en question : il ne peut pas être satisfaisant, pour un cadre, d'espérer pouvoir compter sur un autre.

Bien sûr les situations que l'on vient de traiter ici, que ce soit la prise en charge dans l'eau ou la prise en charge hors de l'eau d'une victime d'accident restent heureusement exceptionnelles. Il n'en demeure pas moins qu'elles peuvent exister et qu'à ce moment-là notre droit à l'erreur est très réduit.

2. Par rapport à l'évolution du matériel, du public, de la technique, des contenus de formation

On peut parfois avoir l'impression que certains cadres reproduisent ce qu'ils ont eux-mêmes vécu pendant leur formation et ce quel que soit le profil de l'élève qu'ils ont en face d'eux. À leur décharge, et suivant la taille de leur club, ils n'ont pas toujours l'occasion de confronter leurs pratiques à d'autres façons de faire. Et finalement dans une certaine mesure, ce qu'ils ont vécu fonctionne, sinon ils n'en seraient pas là.

Néanmoins la plongée est une discipline en constante évolution, non pas nécessairement dans son but qui reste d'offrir la possibilité de découvrir le monde sous-marin, mais de par les évolutions du public, du matériel, des connaissances, … Il revient évidemment aux encadrants de savoir s'adapter.

a. Evolution du public

La plongée est de plus en plus « démocratique », elle touche un public de plus en plus varié mais aussi, en conséquence, avec des facteurs de risques à ne pas négliger : âge, surpoids, sédentarité, …

Dans le même ordre d'idée, beaucoup de plongeurs sont occasionnels et par conséquent peu entraînés. L'encadrant se doit d'en tenir compte, d'adapter ses pratiques, d'évoluer dans sa façon d'enseigner afin de pouvoir répondre aux attentes de tout type de public.

Des cursus particuliers existent pour les jeunes plongeurs mais il n'en est, par exemple, pas de même pour les séniors. Pour autant ce type de public est de plus en plus nombreux, conséquence logique du vieillissement de la population et du temps libre que peut procurer la retraite à des personnes encore relativement en forme et donc avides de pratiquer des activités leur permettant de garder un lien social. Il convient certainement de s'interroger sur les adaptations éventuelles à adopter pour leur permettre d'accéder en toute sécurité à la plongée tout en progressant à leur rythme.

La nouvelle génération, « génération zapping » évolue dans un monde où tout doit bouger très vite. Là encore il est nécessaire d'adapter notre façon d'enseigner. Ils

n'accepteront pas les pratiques ancestrales, mais pourtant encore parfois d'actualité, qui consistent par exemple à travailler le niveau 1 sur une saison entière en piscine, répétant semaine après semaine les mêmes gestes, avant de pouvoir profiter des joies du milieu naturel. Pour espérer fidéliser ce public, il faut savoir diversifier les activités proposées. Ceci peut par exemple passer par une meilleure connaissance de ce qui est proposé par les différentes commissions de la FFESSM.

L'accueil du public figure désormais dans les cursus des cadres de la FFESSM. Cependant cet aspect mérite d'être retravaillé régulièrement pour rester en adéquation avec la réalité du public rencontré.

b. Evolution du matériel

Dans le même ordre d'idée, le matériel de plongée évolue régulièrement. Un cadre se doit d'actualiser ses connaissances en termes d'évolution du matériel. Il reste le premier référent du plongeur soucieux d'investir dans son propre équipement. Mais surtout il est responsable des personnes qu'il encadre et ne va pas refuser de plonger avec quelqu'un au prétexte qu'il ne connait pas son matériel.

D'autre part il peut être intéressant pour un encadrant de tester de nouvelles configurations, d'autres façons d'évoluer. C'est ce que propose par exemple le CREPS d'Antibes dans son programme de recyclage avec des plongées dédiées à l'utilisation du recycleur ou du scooter sous-marin.

La possibilité de s'essayer au scooter sous-marin, au recycleur ou encore au sidemount peut aussi être motivant pour les cadres, voire les gratifier pour leur engagement. Il ne faut pas perdre de vue que la plongée, pour eux aussi, doit avant tout rester un plaisir.

c. Evolution des contenus de formation et de la réglementation

Les contenus de formation évoluent régulièrement. Ils sont bien sûr mis en ligne aussi vite sur le site de la FFESSM mais encore faut-il le consulter.

Certaines épreuves ont disparu, mais pourtant elles continuent à être enseignées. En 2005 le tribunal de Nice a condamné un moniteur suite au décès en 2001 par surpression pulmonaire d'un plongeur en formation N1. Il avait demandé à celui-ci d'effectuer une remontée sans embout de la profondeur de 10 mètres alors que l'épreuve avait été supprimée 3 ans auparavant.

Lorsque de nouvelles épreuves apparaissent, il faut prendre le temps de les connaître avant de vouloir les enseigner ou encore les évaluer. Et notamment il est, je pense, indispensable de les pratiquer soi-même pour en détecter les difficultés éventuelles et pouvoir proposer les remédiations idoines. La récente DTMR en est une belle démonstration.

d. Evolution des connaissances en termes d'accidents et de leur prévention notamment ou encore des procédures de désaturation.

Dans le domaine médical aussi les connaissances évoluent régulièrement et ces nouvelles connaissances peuvent avoir un impact sur le comportement du cadre. Par exemple alors qu'avant elle n'avait souvent comme seul but de vérifier que le vidage de masque était toujours maîtrisé et que le lestage était approprié, la plongée de réadaptation apparaît désormais comme une protection vis-à-vis de l'ADD. Pourtant peu de moniteurs la font pratiquer dans les conditions dans lesquelles elle devrait dès lors l'être, c'est-à-dire limitée à 30 mètres dès 10 jours sans plongée.

Autre accident apparu récemment dans les contenus de formation, l'œdème pulmonaire d'immersion qui a souvent été confondu avec une surpression pulmonaire. Si l'on connait certains facteurs favorisants, les mesures préventives de cet accident ne sont pas encore clairement définies. Cependant on peut espérer qu'une meilleure connaissance de l'accident permettra une meilleure prévention et tout cadre se devra évidemment d'y porter une attention particulière.

En matière de désaturation aussi les connaissances évoluent. Les paliers profonds ont quelque temps été à la mode puis ils ont fait débat. Nés de la plongée aux mélanges, ils ont été extrapolés à la plongée à l'air et les fabricants d'ordinateurs les ont intégrés dans leurs modèles jusqu'à ce que certaines études démontrent qu'ils n'étaient pas bénéfiques voire plus

accidentogènes. Il est désormais admis que pour la plongée à l'air l'option « paliers profonds » des ordinateurs de plongée doit être désactivée. Pour autant certains continuent à les pratiquer.

Ce ne sont que quelques exemples, néanmoins ils demandent au cadre d'adapter son comportement à l'évolution des connaissances toujours dans le but de sécuriser au maximum l'activité.

e. A propos du respect de l'environnement

La plongée est un sport de nature qui n'a de sens que si l'environnement lui offre suffisamment de choses à observer. À la gravière du Fort, les encadrants et tous les plongeurs sont fortement sensibilisés au respect du milieu et dans le Bas-Rhin en particulier il y a longtemps que Serge Dumont intervient lors des stages initiaux initiateurs. Néanmoins dans le manuel de formation technique, la compétence « respecter le milieu et l'environnement » est encore relativement récente.

Si enseigner en milieu naturel sans se poser au fond, y compris pour la formation N1, est devenu la norme chez nous, ce n'est de loin pas le cas partout. L'été dernier encore j'ai complètement déstabilisé un stagiaire pédagogique en fin de formation en lui demandant de ne pas faire d'exercice à genou pendant le stage N1 auquel il participait. Il ne s'agit évidemment pas ici de jeter la pierre aux cadres des autres régions, d'ailleurs le diplôme délivré par la FFESSM aux initiateurs, aux MF1 et aux MF2 jusqu'à maintenant tend à prouver qu'ils ne sont de loin pas les seuls responsables.

Un aspect spécifique d'une formation continue devrait sans doute être de sensibiliser davantage encore les cadres à l'absolue nécessité de préserver au maximum notre environnement et de limiter au maximum notre impact sur celui-ci. Ce point ne se limite pas à la façon de mener notre activité sous l'eau, mais aussi, en amont, à la façon dont on organise la sortie plongée elle-même. Certains, plein de bonne volonté, organisent par exemple des nettoyages de cours d'eau ou de plans d'eau. Il est dommage de constater que parfois ceux-ci ont lieu aux périodes les moins adaptées pour garantir le bon développement de la vie

aquatique. Quelques connaissances supplémentaires permettraient sans aucun doute de palier à ce problème et donc aux organisateurs d'atteindre pleinement leur objectif.

f. Evolution des connaissances en psycho-neuro-pédagogie

On l'a vu un peu plus haut, le public et plus généralement la société changent. Les méthodes pédagogiques doivent évoluer en conséquence et pourtant, certaines d'entre elles, obsolètes et parfois inefficaces restent largement pratiquées. Le cours magistral où l'enseignant expose son savoir sans réelle interaction avec son auditoire montre ses limites et n'est plus adapté, en tout cas, à une société devenue « zappeuse ». Pour autant il n'a, et de loin, pas disparu. D'une part il a un côté rassurant pour le cadre qui ne risque pas vraiment d'être pris au dépourvu. Et d'autre part, c'est la seule méthode que certains, en tant qu'anciens élèves, ont vécue et qu'ils se sentent capable de reproduire.

À sa décharge, le moniteur fédéral de plongée est un bénévole dont la formation professionnelle n'a le plus souvent rien à voir avec la pédagogie. Le seul bagage dont il dispose en général est finalement celui qu'on lui aura donné au cours de sa formation initiale et son propre vécu. Sans apport supplémentaire il est difficile pour lui d'évoluer vers d'autres façons de faire.

La tendance actuelle est clairement vers une pédagogie plus active où l'élève ne se contente plus d'écouter ou de lire ce que l'enseignant veut lui transmettre mais devient acteur et collabore à la construction de ce savoir. Ceux qui ont participé récemment à un stage initial MF1 avec le comité Grand Est sont sans aucun doute convaincus par l'intérêt d'une pédagogie active et ludique. Il est vraiment dommage de réserver cette approche aux seuls nouveaux encadrants et aux quelques cadres qui auront la chance d'intervenir sur ces stages.

III. Mise en place d'une formation continue

Un certain nombre de choses existent déjà pour permettre à chaque cadre d'asseoir ses connaissances et compétences. Seulement l'accès à l'offre est inégal et le cadre reste livré à lui-même, devant construire seul son parcours de formation. Il ne s'agit pas de tout révolutionner mais de lui offrir un « pack » complet, couvrant l'ensemble de ses champs d'action.

Les modalités de mise en place et l'obligation ou non de suivre une formation continue sont à discuter. C'est l'objet de ce qui suit.

1. Ce qui existe déjà (et comment l'améliorer)

Même sans être obligatoire, des initiatives d'actions sont prises à tous les niveaux pour permettre la formation continue des cadres. L'encadrant qui est volontaire pour se former et se perfectionner dispose déjà de tout une palette d'outils lui permettant d'asseoir ses connaissances. Parmi eux on peut citer :

- Les séminaires ou colloques d'encadrants ou de plongeurs qui permettent d'aborder par exemple les nouveaux cursus de formation, les nouvelles épreuves, des aspects réglementaires, les accidents, l'environnement, d'autres techniques de plongée … Ils sont accessibles à un grand nombre d'encadrants en même temps et les échanges sont possibles sous forme de questions et réponses. Dans le Bas-Rhin par exemple un tel séminaire est proposé tous les ans et rencontre un succès certain.

  Néanmoins on note parfois que dans ce type d'actions – parce que leur objectif n'est pas forcément la formation continue des cadres – les niveaux des invités et des participants ne sont pas toujours complètement définis à l'avance. Aussi on peut se retrouver dans une situation où la présentation proposée manque d'efficacité soit parce que le niveau de compréhension des participants n'est pas suffisant pour vraiment la suivre, soit au contraire parce que celle-ci manque de

contenu par rapport à leurs attentes. Une meilleure adéquation entre le niveau des participants et celui des intervenants serait certainement plus profitable mais dans ce cas il faudrait annoncer clairement à qui la présentation s'adresse. Au risque cependant de s'éloigner de l'idée d'une rencontre ouverte à tous.

Si on veut que de tels séminaires ou colloques puissent s'inscrire pleinement dans une démarche de formation des cadres, on pourrait essayer d'en adapter au maximum le contenu aux attentes que l'on peut avoir vis-à-vis des encadrants. À l'instar, par exemple, de ce que fait le Comité Est concernant la formation des présidents de clubs dans les différents CODEP de la région.

En Nouvelle-Aquitaine, la CTR organise depuis 2019 une rencontre destinée aux E3 et E4 sur un WE complet avec au programme pédagogie, secourisme, actualités réglementaires et plongées techniques. Ce type d'organisation permet de balayer une grande partie des compétences des cadres mais l'utilisation d'un bateau pour la partie pratique limite le nombre possible de participants malgré la possibilité de travailler entre « stagiaires » puisqu'ils sont tous au minimum E3. On note toutefois que les initiateurs et guides de palanquée ne sont pas directement concernés par ce dispositif alors qu'ils participent largement à l'encadrement au sein de nos clubs. Et cela même s'il est normalement attendu des E3 et des E4 qu'ils répercutent la formation aux autres niveaux d'encadrants. Ailleurs encore d'autres formules sont sans doute proposées.

- <u>La participation à des stages et examens GP ou MF1, à des stages initiaux et à des examens initiateurs, à des stages intermédiaires MF1 et initiateurs</u> : ils permettent de sortir d'une simple pratique club, de rencontrer et d'échanger avec d'autres moniteurs. Ils permettent aussi d'harmoniser les pratiques, de définir le niveau d'exigence à avoir, de donner des pistes de réflexions pour faire évoluer les façons de faire des moniteurs.

  Cependant et en particulier pour ce qui est de la formation GP, différentes contraintes font qu'il est parfois difficile pour un MF1 de pouvoir y participer dans son intégralité (examen compris)

En ce qui concerne les cours théoriques GP, par exemple à la CTD67, ils sont ouverts aux MF1. Ceux-ci, au moins au départ, sont généralement accompagnés d'un MF2 plus expérimenté et les cours sont présentés à deux, ce qui nécessite forcément une discussion. Cependant il n'est pas toujours simple pour le jeune moniteur de s'imposer dans un binôme où il n'y a pas nécessairement de complémentarité et il n'est malheureusement pas toujours simple pour le plus expérimenté des 2 de se remettre en question et d'accepter une autre façon de faire. C'est dommage parce que les apports du jeune moniteur pourraient parfaitement aider le moniteur plus « aguerri » à explorer d'autres démarches ou d'autres approches. Par exemple ils ont pour certains pu expérimenter une pédagogie plus active lors de leur formation comme on l'a évoqué précédemment.

Pour ce qui est de la partie pratique, la formation à la CTD67 se déroule dans les clubs. Par la suite, entre un nombre de stages et examens restreints, les contraintes des jurys qui nécessitent des MF2 et les obligations des IR, les MF1 sont peu nombreux à pouvoir assister aux sessions organisées à Niolon ou Galéria alors qu'ils constituent une bonne partie de ceux qui forment les futurs guides de palanquée. Ils doivent donc former sans forcément être complètement au point sur les attentes de l'examen, ce qui complique largement leur tâche et peut les empêcher d'avoir le bon discours avec leurs candidats. Certains MF1, par exemple, n'ont finalement comme seule expérience d'un stage GP que leur propre expérience qui remonte à bien longtemps parfois. Les épreuves et les attendus ont évolué depuis, la façon de faire aussi, alors que certains continuent à voir Niolon comme un stage commando, décourageant peut-être même certains candidats potentiels. Quand j'ai préparé mon niveau 4, il n'y a pas si longtemps finalement, j'ai eu certains moniteurs qui se sur-lestaient largement lors de la préparation de la défunte épreuve de la DTH en m'expliquant qu'à l'examen de toute façon ça serait comme ça. Non seulement ça n'a pas du tout été le cas, mais en plus il a fallu que je revoie juste avant l'épreuve ma façon de décoller qui était beaucoup trop vigoureuse pour prendre en charge quelqu'un de normalement lesté.

A défaut de pouvoir envoyer tous les MF1 participer à un examen GP, peut-être pourrait-il être envisagé à minima d'inciter les clubs à mutualiser leurs moyens ou bien encore de généraliser des séances « intermédiaires » organisées par les CODEP. Cela se pratique déjà, parfois par obligation, dans des départements où il n'y a pas au sein même des clubs suffisamment d'encadrement pour pouvoir assurer la formation de futurs guides de palanquée. De tels stages permettraient à la fois aux stagiaires d'avoir une offre de formation plus importante et qui sortirait de leur seule pratique en club et aux formateurs d'échanger entre eux. De plus cela permettrait aux moniteurs, qui n'ont pas souvent de formation GP à faire, de garder la main et de rester à jour par rapport aux attentes.

- Au niveau des clubs : plongées consacrées au perfectionnement technique des cadres, réunions entre encadrants, remise à niveau concernant le RIFA-P. Parfois malheureusement certains ne se sentent pas concernés ou n'éprouvent pas le besoin d'y participer et il est compliqué de les y contraindre. Peut-être serait-il plus motivant pour eux de leur présenter ces occasions comme des moments de convivialité qui permettent la cohésion et les échanges entre encadrants que comme une plongée technique de remise à niveau ?

- Subaqua, la revue de la FFESSM, au travers d'articles ou de rubriques traitant de nombreux thèmes (réglementation, juridique, matériel, informations de la CTN, accidentologie, publics particuliers, …)

  Il est peut-être nécessaire de communiquer un peu plus sur ce magazine riche pour qu'il soit consulté par l'ensemble des encadrants d'un club (c'est souvent le cas pour les E4 et les E3 mais moins fréquent pour les E2, E1 ou GP). Pourquoi ne pas en envisager une version numérique pour en faciliter l'accès ?

- Le site internet de la FFESSM qui permet de trouver bon nombre d'informations et d'avoir à disposition les contenus de formation toujours actualisés

- Des cours en e-learning mis en ligne par certains comités.

- Internet de façon générale qui facilite grandement l'accès à l'information à condition d'être capable de faire un minimum de tri dans ce que l'on peut y trouver. Il ne serait peut-être pas inutile de créer un « catalogue » choisi de ce qui existe sur internet pour aiguiller les cadres.

Les bases d'une formation continue complète et efficace existent donc déjà au sein de la FFESSM mais l'offre est diversement répartie. Selon les territoires, l'encadrant est livré à lui-même pour construire son parcours de formation, ce qui peut le décourager. A nous de le guider un peu plus et de lui donner en quelque sorte une « feuille de route ».

2. Quel contenu ?

Les encadrants de la FFESSM sont GP, DPE, E1, E2, E3, TSI ou E4. Ils disposent selon leur niveau d'encadrement de prérogatives qui peuvent justifier de parcours différents dans le cadre de leur formation continue.

Le guide de palanquée (GP) accompagne des plongeurs en exploration mais n'enseigne pas et son activité est placée sous la responsabilité d'un directeur de plongée.

Le DPE est, comme son nom l'indique, directeur de plongée. Il doit donc être en mesure d'organiser la plongée et de juger des aptitudes des différents plongeurs et encadrants présents.

Les initiateurs, E1 et E2, enseignent respectivement dans la zone des 0 à 6 mètres et des 0 à 20 mètres et sont directeurs de plongée uniquement en bassin de moins de 6 mètres.

Le MF1 (E3) enseigne dans la zone des 0 à 40 mètres et est directeur de plongée.

Le TSI est E3 et forme des initiateurs.

Le MF2 (E4) enseigne dans la zone des 0 à 60 mètres et forme des moniteurs.

Si on balaye l'ensemble des prérogatives des différents cadres, et en rapport avec ce que nous avons évoqué précédemment, on peut en extraire un certain nombre de points qui pourraient être la base d'une formation continue de nos cadres. On résumera plus loin les

attentes en fonction des niveaux de ces cadres. Ainsi une formation continue pourrait comprendre :

- le maintien à niveau du RIFA-P ;
- la capacité à intervenir sur un plongeur en difficulté ;
- la condition physique ;
- des apports théoriques (nouvelles connaissances en termes d'accidents et de leur prévention, d'outils et de procédures de désaturation, préservation de l'environnement, …) ;
- des points de réglementation ;
- un volet pédagogique (accueil des plongeurs, méthodes pédagogiques, contenus de formation, …).

3. Quelles modalités ?

S'il s'agit de mettre en place une formation continue balayant l'ensemble des champs d'action des différents encadrants, plusieurs options s'offrent à nous. On peut imaginer des stages bloqués sur un week-end par exemple comme dans d'autres sports ou alors d'adapter l'offre qui existe déjà en la complétant éventuellement par les items manquants.

a. Formation continue sur un week-end bloqué

La formation est organisée au niveau de la commission technique régionale, elle peut être déléguée au niveau des commissions techniques départementales.

Elle est assurée par des MF2 minimum au moins pour la partie concernant les apports pédagogiques puisqu'il s'agit de formation de cadres. Ces MF2 en proposant et en animant les ateliers se recyclent eux-mêmes.

Ils peuvent être assistés par des MF1 ou toute autre personne disposant des compétences nécessaires pour les autres parties de la formation.

La formation est ouverte à tous les cadres et peut être ensuite déclinée en fonction des besoins de ces cadres.

Avantages	Inconvénients
Homogénéité : tous les cadres présents sur le WE en ressortent avec le même bagage Richesse des échanges	Organisation lourde à mettre en place : combien de moniteurs susceptibles de vouloir ou devoir suivre cette formation ? En particulier, si une partie pratique est proposée, le nombre de places doit être limité et donc le nombre de sessions multiplié Disponibilité sur un WE complet Coût engendré notamment par l'hébergement

b. Une formation continue « en cascade »

Dans des régions ou départements comptant beaucoup de cadres, une session d'un week-end risque fort de ne pas être suffisante pour pouvoir accueillir tout le monde, surtout si on y inclut de la pratique.

Pour alléger l'organisation, on pourrait imaginer assurer la formation au niveau régional ou départemental à au moins un encadrant de chaque club (le directeur ou responsable technique ou encadrant volontaire et désigné par les autres encadrants du club)

Il pourrait alors à son tour la répercuter au niveau des autres encadrants du club.

Avantages	Inconvénients
Organisation moins lourde à mettre en place puisque moins de personnes sont concernées Organisation au sein du club plus facile à mettre en œuvre en fonction des disponibilités de chacun Coût diminué	Moins d'échanges que précédemment : pour la majorité des cadres les seuls échanges continuent à se faire au sein même de leur club. Niveau de l'encadrant qui participe à la formation départementale par rapport à son rôle ensuite (formation de cadres) ? • Compliqué dans les clubs où il n'y a pas de MF2 (ou à la limite TSI) • On peut imaginer coopérer entre différents clubs Capacité de l'encadrant à tout répercuter (champs dans lesquels il est moins à l'aise) Visibilité sur ce qui a vraiment été fait (contrôle de la CTR ?)

c. Utilisation d'outils à distance

Un des freins à la formation continue, ou une des raisons qui fait que certains y sont réticents, c'est bien sûr le coût aussi bien en temps qu'en argent que cela peut engendrer pour des moniteurs bénévoles souvent déjà très sollicités.

Pour limiter ce coût supplémentaire, on peut réfléchir à différents outils à mettre en place.

Bien sûr si une partie de la formation inclut de la pratique, celle-ci ne pourra se faire qu'en présentiel. Mais pour le reste on peut réfléchir à d'autres façons de faire. Le

confinement dû à la COVID-19 et la volonté de poursuivre malgré tout les formations, notamment des cadres, auront au moins eu le mérite de pouvoir tester certains outils qui peuvent être réutilisables ici. Chacun a ses avantages et ses inconvénients et il ne s'agit peut-être pas de vouloir aborder tous les thèmes et axes de la formation de la même façon. Mais en les mélangeant on peut sans doute trouver une formule qui pourrait satisfaire le plus grand nombre.

	Avantages	Inconvénients
En présentiel	Pratique possible Echanges Convivialité	Coût Temps Mobilisation des cadres
Cours en visioconférence	Limitation du coût Les échanges restent possibles même s'il faut les réguler Temps	Connexion Pas de convivialité On n'est pas sûr que le participant participe vraiment Pas de souplesse au niveau du calendrier Pratique impossible
Cours en ligne type MOOC (Massive Open Online Course)	Limitation du coût Connexion possible au moment où on veut Chacun progresse à son rythme Possibilité d'un grand nombre de participants Tests possibles pour vérifier la compréhension	Pas de convivialité Pas d'échanges possible
QCM en ligne (pour la réglementation par exemple)	Limitation du coût Connexion possible au moment où on veut Possibilité d'un grand nombre de participants	Pas de convivialité Pas d'échanges possible

Je ne rentrerai ici pas plus dans les détails concernant tous les outils permettant de proposer des cours en visioconférence ou encore des questionnaires en ligne. Pour plus d'informations sur les différents moyens évoqués, que j'ai par la force des choses testé soit pour ma propre formation professionnelle, soit lors de cours ou de séances de pédagogie à distance avec des plongeurs ou cadres en formation, soit au lycée avec mes élèves, on pourra par exemple consulter le mémoire d'instructeur national d'Alex Vautey (disponible sur le site fédéral)

d. Utilisation d'actions déjà en place comme support à la formation continue

On l'a vu précédemment, différentes actions existent déjà et participent de fait à la formation continue des cadres qui s'y impliquent. En adaptant éventuellement certains contenus (ceux des séminaires par exemple), elles peuvent tout à fait entrer en compte dans la formation continue des cadres.

Avantages	Inconvénients
Limitation du coût aussi bien pour la CTR qui organise que pour le moniteur par rapport à un WE bloqué Possibilité pour le moniteur d'être réellement acteur de sa formation continue (par exemple pour un TSI qui participe à l'animation d'un stage initial initiateur pour mettre à jour ses compétences en pédagogie) Richesse des échanges et des rencontres Un certain choix est laissé au moniteur dans les actions auxquelles il participe et la formation continue peut être étalée dans le temps	Le temps global consacré risque de dépasser celui d'un WE bloqué Moins d'homogénéité peut-être, mais est-ce vraiment un inconvénient ? Tous les moniteurs iront-il au bout de l'ensemble de la formation si celle-ci est morcelée ? Impression de ne jamais être à jour peut-être

4. Une formation continue obligatoire ou facultative ?

Tout d'abord on peut constater que majoritairement les encadrants ne sont pas opposés à l'idée d'une formation continue obligatoire. Si on reprend les chiffres donnés par Magali Frey dans son mémoire rédigé en 2019, 81 % d'entre eux se déclarent plutôt favorables à un « recyclage obligatoire ».

Parmi les craintes on relève évidemment le coût supplémentaire que cela impliquerait, tant au niveau financier et qu'en termes de temps. Certains pensent aussi que par leur seule activité déjà conséquente, ils n'en ont pas besoin. Enfin certains craignent naturellement qu'un recyclage obligatoire décourage certains encadrants voire certaines vocations. Ceci pourrait finalement entraîner une perte de moniteurs et par conséquence, on risquerait d'en demander encore plus à des bénévoles qui en font déjà beaucoup.

Les plus réticents plébiscitent donc un recyclage qui reste facultatif avec le risque évidemment que certain ne se sentent pas concernés.

Il m'est arrivé de constater, il y a quelques années, lors d'une séance de travail de l'assistance à un plongeur en difficulté, organisée pour les encadrants et plongeurs autonomes au sein d'un club sur le créneau habituel de la plongée (n'engendrant donc pas de coût supplémentaire et ne demandant pas vraiment de temps supplémentaire), que le nombre de participants est resté très faible. Mais pour le même exercice proposé dans mon club actuel, la participation a été très encourageante et l'action appréciée. La différence est peut-être simplement venue de la façon dont les choses ont été présentées. Dans le premier cas, beaucoup ont eu peur de montrer leurs faiblesses et peut-être de se voir « catalogués » comme mauvais plongeurs ou mauvais moniteurs. Dans le deuxième cas cela a été saisi comme une occasion de retravailler avec un moniteur et de progresser. C'est sans aucun doute la façon dont il faut le prendre.

Faut-il imposer ou en encourager la formation continue des cadres ? Plusieurs façons de faire peuvent être envisagées. La décision n'est de toute façon pas de mon ressort et ce qui suit ne saurait être qu'un comparatif des avantages et inconvénients de différentes possibilités.

a. Formation continue facultative

C'est ce qui existe déjà, elle est basée sur la seule volonté de l'encadrant (ou de son président de club) et son obligation morale à maintenir ses compétences à jour.

Pour permettre aux volontaires de se former dans tous leurs champs d'action on peut cependant diversifier l'offre pour toucher tous les domaines d'intervention de l'encadrant et permettre à tous les encadrants d'y accéder.

Avantages	Inconvénients
Pas de charge supplémentaire pour des encadrants bénévoles qui pour beaucoup donnent déjà beaucoup de temps. Facile à mettre en œuvre puisqu'on ne fait rien ou peu en plus. Le cadre est responsabilisé.	Difficile d'élargir le public par rapport à l'état actuel, ce sont souvent les mêmes qui participent aux différentes actions. En réalité, ce sont ceux qui sont conscients que les connaissances doivent être maintenues mais pas forcément ceux qui en ont le plus besoin … On continue à ne pas toucher tout le monde. On perfectionne plutôt ceux qui sont déjà le plus au fait. Risque de se retrouver avec un nombre de volontaires insuffisant qui ne permette pas aux éventuelles actions mises en place d'être pérennes.

Pour encourager la démarche individuelle de chaque cadre pour garder à niveau ses connaissances et ses compétences, une attestation de formation continue pourrait néanmoins être délivrée bien que celle-ci soit facultative. On y reviendra un peu plus loin.

b. Formation continue obligatoire

Chaque encadrant est soumis avec une certaine périodicité (5 ans pour se calquer sur les diplômes d'État ?) à la participation à une formation continue.

Avec une échéance tous les 5 ans, je pense que l'entrainement et le maintien à niveau des connaissances seraient, en réalité, bien plus fréquents. En effet, peu de moniteurs se risqueraient à assister à une séance de formation continue sans avoir cherché auparavant à répéter les gestes techniques ou de premiers secours ou encore sans avoir pris la peine de jeter un coup d'œil aux contenus de formation. Une fréquence imposée plus élevée en découragerait sans doute un trop grand nombre et ne serait peut-être pas facilement justifiable.

Une attestation de formation continue est remise au cadre et celle-ci lui permet d'exercer ses prérogatives.

La formation est organisée ou au moins contrôlée au niveau de la CTR, et peut être déléguée au niveau départemental.

À titre d'exemple, à la FFESSM et depuis le 1er janvier 2016, les techniciens en inspection visuelle (TIV) sont soumis à une obligation de recyclage tous les 5 ans. Ils doivent de plus effectuer une activité au moins tous les 2 ans et, à défaut, suivre un stage de réactivation. Certes ce dispositif a dû être mis en place pour pouvoir conserver le régime particulier dont bénéficient les clubs en matière de contrôle des blocs mais il ne semble cependant pas avoir rencontré, une fois mis en place, d'opposition farouche malgré les difficultés temporaires que peuvent engendrer, notamment, le recyclage des « vieux » TIV qualifiés avant sa mise en place. Néanmoins il suffit finalement à chaque club d'avoir un seul technicien en inspection visuel pour pouvoir continuer à inscrire ses blocs. La contrainte individuelle sur les encadrants serait donc bien plus forte. Malgré cette obligation de recyclage, on peut constater que la demande n'a pas baissé et que les stages de formation de TIV affichent complet.

Avantages	Inconvénients
Touche tout le monde, pour exercer ses prérogatives un moniteur doit être à jour Les à priori par rapport à l'âge et/ou à la condition physique sont gommés (si mon recyclage est validé ni mon âge, ni ma condition physique sont à remettre en cause) Enlève une responsabilité délicate au président du club : un moniteur à jour est un moniteur à priori apte Homogénéisation par rapport au monde professionnel, pas de jugement de valeur possible	Contrainte supplémentaire pour les encadrants (disponibilité + coût) Contrainte supplémentaire pour les encadrants qui assurent la formation continue Lourd à mettre en place, il faut mobiliser beaucoup de moniteurs suivant le dispositif adopté Le nombre d'encadrants pratiquants et bénévoles risque de diminuer, certains y étant à priori opposés pour diverses raisons (coût, temps, ne ressentent pas le besoin de se remettre en question) Le nombre d'encadrants est parfois déjà très limité et augmenter la contrainte risque de le faire diminuer encore Vu les circonstances actuelles, certains clubs risquent déjà de se retrouver en difficulté ; les priver en plus de certains encadrants peut sembler compliqué pour eux. On peut cependant espérer que cela ne durera pas toujours !

Dans certains cas on pourrait accepter une formation continue partielle. Par exemple il peut arriver que certains cadres ne soient plus aptes à plonger mais souhaitent continuer à

enseigner. Il serait évidemment dommage et finalement contre-productif de se priver des compétences de ceux-ci simplement parce qu'ils ne peuvent plus satisfaire à la partie pratique de la formation continue.

c. Une voie intermédiaire : une formation continue encouragée et valorisée

Les stages de formation continue sont proposés comme dans le cas précédent mais pas imposés.

Néanmoins pour encourager les cadres à suivre ces stages, on pourrait envisager de valoriser une formation continue effective soit individuellement en délivrant une attestation de formation continue au cadre, soit « collectivement ». On pourrait, par exemple, choisir de récompenser par un label les clubs dans lesquels les encadrants actifs (ou autorisés à encadrer par le président) sont à jour de formation continue. Un « label de club formateur » qui offrirait au futur adhérent un critère de choix et serait pour le club un gage de qualité et de sérieux.

De tels labels, basés sur d'autres critères encore liés au fait que ce soit un sport de compétition, existent par exemple au sein de la Fédération Française de Basket-Ball.

Avantages	Inconvénients
Une « plus-value » apportée aux clubs dont les encadrants jouent le jeu de la formation continue.	Si on touche beaucoup de monde, ce qui est le but, lourd à mettre en place suivant le dispositif adopté.
Une valorisation des encadrants qui jouent le jeu de la formation continue.	Contrainte supplémentaire pour les encadrants qui assurent la formation continue.
Une décision collective prise à l'échelle du club pour savoir dans quelle catégorie il veut « plonger »	Contrainte supplémentaire pour les encadrants qui suivent la formation continue.
Une lisibilité pour les licenciés et futurs licenciés qui disposent d'un critère de choix.	Concurrence entre les clubs

IV. Une proposition de mise en place

Ce qui suit n'est qu'une proposition pour une mise en place d'une formation continue. Celle-ci pour répondre pleinement à ce qui précède doit être ouverte à tous les cadres de la FFESSM, qu'ils soient moniteurs ou guides de palanquée, et adaptée aux besoins effectifs de ces cadres.

Les besoins en formation continue recoupent 3 domaines : les compétences théoriques, les compétences pratiques, et, sauf pour les guides de palanquée, les compétences pédagogiques. Ces différents items pourraient être validés soit globalement dans le cadre d'un stage bloqué, soit séparément si on choisit des alternatives : il faut que le format choisi puisse être mis en place à l'échelle d'une CTR ou d'une CTD mais aussi qu'il donne envie aux cadres d'y participer et il est clair que chaque nuitée représente à la fois un coût supplémentaire et une organisation plus complexe.

Concernant la validation de la formation continue, il ne s'agit pas de refaire passer un examen à quelqu'un qui l'a déjà réussi mais bien de compléter et de mettre à jour ses connaissances : ce qui est attendu de la part des cadres est une participation active à l'ensemble des séquences. Pour qu'un cadre soit reconnu comme étant à jour de formation continue, chaque item doit avoir été validé depuis moins de 5 ans : une attestation pourra lui être délivrée.

Si le dispositif devait être étendu, et pour faciliter la démarche des cadres, le calendrier des actions organisées par les différentes CTR pourrait être mis en ligne sur le site de la FFESSM. S'il choisit de fragmenter sa formation continue, le cadre pourrait alors choisir de l'effectuer dans différentes régions. Encourager les cadres à aller voir ce qui se passe ailleurs participe finalement aussi à leur formation continue.

COMPETENCES THEORIQUES

Objectifs :	Commentaires
Mettre à jour et entretenir ses connaissances théoriques	• Participer à un stage bloqué de formation continue organisé par une CTR ou délégué à une CTD ou Participer à un colloque agréé ou organisé par une CTR ou Participer à une visio-conférence organisée par une CTR. ou Suivre un cours en ligne validé par une CTR • L'accent est plus particulièrement mis sur la connaissance et la prévention des accidents et la gestion des procédures de désaturation • Public concerné : E2, E3, E4 et GP
Mettre à jour ses connaissances en matière de protection de l'environnement	• Participer à un stage bloqué de formation continue organisé par une CTR ou délégué à une CTD ou Participer à un colloque agréé ou organisé par une CTR ou Participer à une visio-conférence organisée par une CTR. ou Suivre un cours en ligne validé par une CTR • Public concerné : E1, E2, E3, E4 et GP
Mettre à jour ses connaissances en matière de réglementation	• Participer à un stage bloqué de formation continue organisé par une CTR ou délégué à une CTD ou Participer à un colloque agréé ou organisé par une CTR ou Répondre à un QCM en ligne adapté aux prérogatives (DP – GP) ou Participer à un stage initial initiateur • Public concerné : E1, E2, E3, E4, DPE et GP

COMPETENCES PRATIQUES

Objectifs :	Commentaires
Prendre en charge un accident de plongée	• Contenu : référentiel du RIFAP • Participer à un stage de formation ou de « recyclage » RIFAP ou Participer à un stage bloqué de formation continue organisé par une CTR ou délégué à une CTD ou Participer à une demi-journée « pratique » de formation continue organisée par une CTR ou une CTD • Public concerné : E1, E2, E3, E4 et GP *Au-delà, il est aussi nécessaire que le cadre se tienne informé de l'organisation et du contenu de la trousse de secours de son club et qu'il prenne connaissance des plans de secours des sites fréquentés par son club.*
Intervenir et porter assistance à un plongeur en difficulté	• Démontrer ses capacités à prendre en charge un plongeur en difficulté depuis une profondeur définie par ses prérogatives d'encadrement (6m pour un E1, 20m pour les autres) • Participer à un stage bloqué de formation continue organisé par une CTR ou délégué à une CTD ou Participer à une demi-journée « pratique » de formation continue organisée par une CTR ou délégué à une CTD ou Participer à une demi-journée « pratique » de formation continue organisée par un club en présence d'un moniteur à jour de formation continue et délégué par la CTR • Public concerné : E1, E2, E3, E4 et GP

Démontrer ses capacités physiques	• Réaliser l'épreuve du mannequin définie dans le référentiel de l'initiateur dans un temps non éliminatoire • Participer à un stage bloqué de formation continue organisé par une CTR ou délégué à une CTD ou Participer à une demi-journée « pratique » de formation continue organisée par une CTR ou délégué à une CTD ou Participer à une demi-journée « pratique » de formation continue organisée par un club en présence d'un moniteur à jour de formation continue et délégué par la CTR • Public concerné : E1, E2, E3, E4 et GP

COMPETENCES PEDAGOGIQUES

Objectifs :	Commentaires
Mettre à jour ses connaissances et ses compétences pédagogiques	• Participer à un stage bloqué de formation continue organisé par une CTR ou délégué à une CTD ou Participer à une action mise en place par une CTR ou déléguée à une CTD visant à perfectionner les compétences pédagogiques des cadres ou Participer à l'animation d'un stage initial initiateur (TSI ou E4) ou Participer à un stage intermédiaire MF1 organisé par une CTR ou une CTD (E3) ou Participer à une stage initial initiateur (E1 et E2) ou Participer à un stage initial MF1 (E2) ou Participer à l'animation d'un stage intermédiaire MF1 organisé par une CTR ou une CTD (uniquement pour les E4) ou Participer à l'animation d'un stage initial ou final MF1 (uniquement pour les E4) ou Participer à toute action reconnue par une CTR comme permettant le perfectionnement des compétences pédagogiques de ces cadres (stage et examen GP, …) • Public concerné : E1, E2, E3, TSI, E4

Objectif	Validation	Durée	Public visé
COMPETENCES PRATIQUES			
Prendre en charge un accident de plongée	Validé par un E3 minimum ayant la compétence Antéor sous contrôle de la CTR L'intéressé démontre sa capacité à prendre en charge hors de l'eau un accident de plongée (appel des secours, premiers gestes de secours)	3h	E1, E2, E3, E4, GP
Intervenir et porter assistance à un plongeur en difficulté Démontrer ses capacités physiques	Validé par un E3 minimum sous contrôle de la CTR L'intéressé démontre sa capacité à prendre en charge du fond à sa sortie de l'eau un plongeur en difficulté en maitrisant sa vitesse de remontée et en sécurisant l'arrivée en surface. Il démontre aussi sa capacité à réaliser l'épreuve du mannequin telle que décrite dans le référentiel de l'initiateur dans un temps non éliminatoire.	3h	E1, E2, E3, E4, GP
COMPETENCES THEORIQUES			
Mettre à jour et entretenir ses connaissances théoriques Mettre à jour ses connaissances en matière de protection de l'environnement	Validé par un E3 minimum sous contrôle de la CTR	4h	E1, E2, E3, E4, GP
Mettre à jour ses connaissances en matière de réglementation	Validé par un E3 minimum sous contrôle de la CTR	2h	E1, E2, E3, E4, DPE, TSI GP
COMPETENCES PEDAGOGIQUES			
Mettre à jour ses connaissances et ses compétences pédagogiques	Validé par un E4 pour les TSI, E3 et E4 ou par un TSI pour les E1 et E2 sous contrôle de la CTR Adapté aux prérogatives de l'encadrant.	4h	E1, E2, E3, TSI, E4

Les horaires sont donnés à titre d'exemple pour une formation continue effectuée sur un week-end bloqué.

Conclusion

Le code du sport donne aux cadres fédéraux de la FFESSM les mêmes prérogatives qu'aux diplômés d'État. Pour garantir que les moniteurs qui exercent contre rémunération le fassent dans de bonnes conditions pour eux mais aussi pour leurs clients, l'état leur impose depuis quelques années un recyclage. Il en est de même pour les encadrants des autres disciplines en environnement spécifique. L'absence de rémunération ne doit pas laisser penser que le cadre fédéral peut s'abstenir de se maintenir à niveau. À terme, il est de ce fait possible que si les moniteurs fédéraux veulent pouvoir garder une égalité de reconnaissance avec les moniteurs d'État, le recyclage s'imposera d'une manière ou d'une autre. Que ce soit en termes de sécurité de l'activité, de compétences techniques ou pédagogiques et de capacité à s'adapter à l'évolution du public ou du matériel, la FFESSM se doit d'offrir à l'ensemble de ses cadres la possibilité de parfaire leur formation et de continuer tout au long de leur activité de bénévole, de dispenser un enseignement de qualité. Elle s'y engage d'ailleurs dans la charte signée par chaque MF1 ou MF2.

Si les modalités peuvent prêter à discussion, la nécessité même du maintien des compétences des cadres de la FFESSM ne fait en réalité que peu débat. Les encadrants eux-mêmes en sont conscients et y sont en grande majorité favorables. La difficulté consiste à trouver un format qui puisse convenir au plus grand nombre et en laissant au bord du chemin le moins de réfractaires possibles.

Permettre à tous les volontaires de parfaire leur formation et les y encourager est un minimum. Pour cela il paraît nécessaire de développer des actions visant à consolider l'ensemble de leurs compétences et de favoriser leur accès à tous les cadres, quel que soit leur niveau, leur club d'appartenance ou leur zone géographique d'appartenance.

Au-delà, et à défaut de la rendre obligatoire, il est nécessaire de convaincre un maximum de sceptiques de la nécessité d'une formation continue. Et même si certains moniteurs ne pratiquent plus l'ensemble de leurs prérogatives, il me semble nécessaire de leur donner la possibilité de jauger leurs limites en toute sécurité. Il faut certes leur faire prendre conscience que leur responsabilité peut être engagée en cas de manquement à la

sécurité, que les compétences s'estompent quand la pratique manque ou encore que l'évolution de la plongée en général doit entraîner une évolution de leur façon d'enseigner. L'idéal serait de leur donner envie de participer aux différentes actions mises en place sans que cela apparaisse comme une contrainte supplémentaire mais au contraire comme une opportunité de participer à des moments d'échanges voire de convivialité entre personnes partageant une même passion : la plongée doit rester un plaisir pour tous, moniteurs compris bien évidemment. Si les participants en ressortent avec l'impression d'avoir appris et progressé, ils seront les meilleurs ambassadeurs possibles pour convaincre les réticents. C'est un beau défi à relever !

Bibliographie

Mémoire d'instructrice régionale de Magali Frey, *Le moniteur fédéral en club associatif*, 2019

Mémoire d'instructeur régional de Jacky Meudal, *Contrôles et sanctions applicables aux clubs de plongée en scaphandre la responsabilité pénale du moniteur*, 2010

Divers documents remis par les fédérations françaises de spéléologie, escalade, rugby

Fédération Française d'Études et Sports Sous-Marins. *Le Manuel de formation technique.*

https://mft.ffessm.fr/pages/documents

Fédération Française d'Études et Sports Sous-Marins. *La charte du moniteur fédéral 1 er degré.*

https://mft.ffessm.fr/f19ce44a-43de-6e4b-a973-959f235ddd10

Mémoire d'instructeur national d'Alex Vautey, *Vers une transition de l'enseignement de la théorie*, 2020

SSI, Standards plongée récréative, édition 2020

SDI Standards and Procedures Manual